

Appel à articles

RMF 73 : Rupture numérique et déplacements

Date limite de soumission des propositions : 15 octobre 2023 | Date limite de soumission des articles : 7 janvier 2024 | Date de publication : avril/mai 2024

À propos du numéro

Ce numéro de la RMF entend explorer la double nature des technologies numériques et leurs implications pour les personnes déplacées à travers le monde.

Le développement rapide et la diffusion omniprésente des technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle, l'identification biométrique, l'apprentissage automatique et l'analyse prédictive, entre autres, ont des répercussions considérables sur notre monde, tant positives que négatives.

Les autorités chargées de l'immigration et de l'asile utilisent les technologies numériques pour faciliter le contrôle des frontières, la détermination des demandes d'asile et les décisions relatives aux demandes de visa, souvent de manière problématique pour les droits humains, les procédures régulières et l'État de droit. Les agences humanitaires tirent parti de ces technologies pour gérer la distribution de l'aide, ce qui accroît leur efficacité mais risque également de renforcer leurs biais. Les réfugiés et autres personnes déplacées de force utilisent les technologies numériques pour accéder à leurs moyens de subsistance, communiquer avec leur famille, s'organiser en vue d'une action politique et partager des informations et des ressources par-delà les frontières.

L'utilisation de ces technologies soulève de nouvelles questions éthiques liées à la migration forcée et aux réponses qui y sont apportées. La recherche montre que les innovations technologiques ne sont pas déployées de manière égale ou neutre dans les sociétés ; au contraire, leur conception tend à intensifier et à accélérer les inégalités et les hiérarchies préexistantes en fonction de la classe, du sexe, des origines ethniques, de la législation et des territoires. Dans le même temps, la technologie numérique peut apporter des avantages aux personnes déplacées, qu'elles soient en mouvement ou installées (temporairement ou définitivement) dans un nouveau foyer. De nombreuses personnes déplacées utilisent les technologies numériques pour gérer leur vie, leur migration et leur installation, ce qui peut conduire à de nouvelles formes d'activité économique, d'engagement politique, de solidarité et de connexion.

Appel à propositions d'articles

La RMF recherche des propositions d'articles orientés vers la politique et la pratique sur les

thèmes susmentionnés, émanant de personnes de tous horizons professionnels et de partout dans le monde. Les propositions et les articles peuvent être rédigés en arabe, en anglais, en français ou en espagnol. Pour soumettre une proposition, veuillez utiliser notre **formulaire de proposition d'article**: <https://bit.ly/digital-disruption-form>

Nous sommes particulièrement intéressés par des propositions émanant de **personnes ayant vécu une expérience de migration forcée ou de déplacement**. La RMF propose un **programme de mentorat** facultatif pour les candidats issus de communautés déplacées de force ou d'accueil qui n'ont pas l'habitude d'écrire pour des publications telles que la RMF et qui souhaiteraient bénéficier d'un tel soutien.

La RMF accueille les contributions portant spécifiquement sur le **contexte et les raisons qui sous-tendent l'utilisation de la technologie numérique, les avantages et les inconvénients, ainsi que les leçons tirées de l'expérience**.

Les articles doivent chercher à répondre à l'une des grandes questions suivantes ou à des sujets connexes :

- Comment les technologies numériques ont-elles perturbé ou transformé le paysage de la migration forcée ?
- Comment les nouvelles technologies renforcent-elles ou maintiennent-elles les tendances, les modèles et les politiques plus anciens dans le cadre de la migration forcée ?
- Comment les différents acteurs – États, organisations internationales, ONG, entreprises privées, personnes déplacées – ont-ils utilisé les évolutions et les mutations potentielles créées par les technologies numériques ; y ont-ils répondu ou s'y sont-ils adaptés ? Quels sont les risques et les avantages associés ?
- Comment les technologies numériques facilitent-elles ou entravent-elles l'accès des personnes déplacées à la protection et à l'assistance ? Quels nouveaux défis les technologies numériques posent-elles en matière de protection et comment les relever au mieux ? Comment les technologies numériques créent-elles de nouvelles opportunités pour les réfugiés et les personnes déplacées de revendiquer leurs droits ?
- Quels sont les opportunités et les obstacles présentés par la technologie numérique en ce qui concerne les moyens de subsistance des réfugiés ? Comment les réfugiés – en tant qu'individus, familles, communautés ou entreprises – utilisent-ils les technologies numériques pour élargir ou améliorer leurs moyens de subsistance ?
- Quel est l'impact des technologies numériques sur les migrations forcées dans différentes régions et de différentes manières ? Comment cela affecte-t-il les relations entre les pays du Nord et du Sud ? Ou entre pays d'une même région ?
- Comment la pression exercée sur les contrôles frontaliers influe-t-elle sur la diffusion, la mise en œuvre et le développement de nouvelles technologies en rapport avec les migrations forcées dans les pays du Sud ?
- Comment les technologies numériques ont-elles modifié les politiques et les pratiques en matière de collecte et d'analyse des données (par exemple, à des fins de recherche ou de suivi et d'évaluation) ?

- Comment la connectivité, ou son absence, influe-t-elle sur l'application des technologies numériques dans un contexte de migration forcée ?
- Dans quelle mesure les personnes déplacées sont-elles impliquées dans la conception ou l'utilisation des technologies numériques ? Quelles sont les approches ascendantes de l'innovation et/ou de l'utilisation des technologies numériques ?

À noter : nous demandons à toutes les autrices et auteurs d'examiner la pertinence de leurs réponses pour les individus et les groupes marginalisés en raison de caractéristiques particulières telles que les origines ethniques, le sexe, l'âge et les handicaps, entre autres.

Comment soumettre votre proposition

Pour soumettre une proposition, veuillez remplir notre **formulaire de proposition d'article** : <https://bit.ly/digital-disruption-form>

Les propositions ne doivent pas dépasser **300 mots** et doivent présenter un bref résumé des principaux points ou arguments de l'article. Pour plus d'informations, lisez notre section sur la **rédaction pour la RMF** : <https://www.fmreview.org/writing-fmr>

Les propositions et les articles peuvent être soumis en arabe, en anglais, en français ou en espagnol. Si vous souhaitez bénéficier d'une aide à la rédaction dans le cadre de notre programme de mentorat, vous pouvez l'indiquer lors de la soumission de votre proposition.

Équipe de projet

La Revue Migrations Forcées est publiée par le Centre d'études sur les réfugiés de l'Université d'Oxford et produite par les rédacteurs de la Revue Migrations Forcées et une équipe élargie. Les Dre. Marie Godin et Derya Ozkul, des chercheuses du RSC qui s'intéressent particulièrement au rôle des technologies numériques dans le cadre des migrations forcées, sont les principales conseillères de ce numéro spécial.

Soutiens

Le soutien financier de ce numéro est assuré en partie par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale du travail, entre autres. (D'autres soutiens sont toujours les bienvenus et pourront être annoncés au fur et à mesure de l'évolution du numéro).

Notre programme d'inclusion – qui comprend le mentorat, la traduction et d'autres formes de soutien à des voix diverses – repose également sur le soutien de nos donateurs. Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez faire un don : <https://tinyurl.com/FMRdonate> ou envoyer un e-mail à fmr@geh.ox.ac.uk pour discuter des différentes options qui s'offrent à vous.